



## ANNEXE 2

### IDENTIFICATION – PUBLICITÉ

#### **A2.1 PAVILLON DE COURSE**

Tous les bateaux devront arborer dans leur bastaque bâbord à 1m50 au-dessus du pont, le pavillon de course à partir de l'ouverture du village aux Sables d'Olonne et jusqu'à la remise des prix de Saint François (Guadeloupe).

#### **A2.2 LIGNE DE PAVILLONS**

Tous les bateaux devront hisser dans leur étai la ligne de pavillons fournie par l'autorité organisatrice et ses partenaires jusqu'à la sortie du chenal. Elle doit être réinstallée durant les séjours dans les ports d'accueil.

#### **A2.3 CAGNARDS**

Les cagnards devront être installés dans les filières arrières jusqu'à 25 milles après le départ et à 25 milles avant l'arrivée.

#### **A2.4 PUBLICITE DANS LES VOILES**

Pour toute la durée de la course, les bateaux devront apposer la publicité du partenaire de l'organisation dans la grand-voile.

#### **A2.5 POSITIONNEMENT DES MARQUES D'IDENTIFICATION ET DE PUBLICITE**

Les marques d'identification et de publicité devront être apposées selon le schéma joint.

